

# Les propriétaires d'Anse-Bertrand et les Britanniques, de l'occupation de la Guadeloupe à l'émigration (1794-1802)

*Frédéric RÉGENT<sup>1</sup>*

Anse-Bertrand est une commune située à l'extrémité du Nord de la Grande-Terre. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la partie occidentale de la commune est couverte de champs de cannes, de sucreries et de moulins, tandis que la partie orientale est plus sèche et occupée par des plantations vivrières et cotonnières. Les manufactures à sucre d'Anse-Bertrand occupent plus d'une centaine d'esclaves en moyenne. Les habitations cotonnières et vivrières en ont moins d'une dizaine. La qualité des sources concernant Anse-Bertrand, nous a amené à choisir cette commune pour notre étude. En effet, les registres paroissiaux sont complets, depuis la fondation de la paroisse en 1738. Nous avons dépouillé, l'ensemble des registres notariés de Gedouin, Deslisardies, Lasalinière, Péni-caut, Tétard, Madec, Couppé-Keradec et Lemoine-Maudet concernant Anse-Bertrand de 1776 à 1848. Les actes notariés reviennent parfois sur des événements antérieurs à la date de leur rédaction, ce qui permet d'avoir quelques informations sur la vie des planteurs et la transmission de leurs patrimoines. En 1792, l'assemblée coloniale de la Guadeloupe dominée par les grands planteurs fait basculer la colonie dans la Contre-révolution. En janvier 1793, les Républicains reprennent le pouvoir, avant d'être vaincu par une coalition anglo-royaliste en avril 1794. De cette date à juin 1794, la Grande-Terre est occupée par les Britanniques. Puis de juin à décembre 1794, les républicains conduits par Victor

---

1. Président du comité national de la mémoire et de l'histoire de l'esclavage  
Maître de conférences en Histoire Moderne à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (IHMC, UMR 8066, CNRS, Ecole Normale Supérieure, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)  
Institut d'Histoire de la Révolution Française (IHRF, institut créé par Jean Zay en 1937)

Hugues chassent les anglo-royalistes de la Guadeloupe. Nous avons choisi d'étudier l'attitude des propriétaires d'esclaves d'une commune par rapport aux Britanniques.

Les grands planteurs d'Anse-Bertrand, impliqués dans la Contre-révolution réagissent favorablement à la conquête britannique, puis après la défaite des Anglais se réfugient dans les colonies britanniques (Antigua, Montserrat) ou occupées par ces derniers (Martinique).

## I. DES HABITANTS SUCRIERS CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES

Selon le recensement de 1790, il existe 21 manufactures à sucre 18 cotonneries et 3 guilidiveries (distilleries) à Anse-Bertrand<sup>2</sup>. Les grands planteurs sucriers appartiennent pratiquement tous à quatre familles (Ruillier, Courdemanche de Boismormand, Douillard, Desbonne), qui entretiennent entre elles des liens matrimoniaux. La plupart des membres de ces familles se rangent dans le camp aristocratique et contre-révolutionnaire. Ainsi, 5 planteurs d'Anse-Bertrand (Étienne Ruillier Duclerc, Boismormand fils, Antoine Henry de Gaugy, Paviot, fils et André Ruillier Beaufond) font partie de l'expédition de la Calypso, en octobre 1792. Ce navire commandé par un contre-révolutionnaire s'empare d'un navire du camp patriote, en croyant y trouver à bord de l'argent envoyé par la métropole. Parmi ceux qui sont désormais appelés les chevaliers de la Calypso, se trouve Antoine Henry de Gaugy, époux de Perrine Andrese Douillard, également membre de l'assemblée coloniale aristocratique<sup>3</sup>. Marc Douillard Laberthaudière est maire à écharpe blanche (royaliste) d'Anse-Bertrand<sup>4</sup>. La plupart des manufacturiers du sucre d'Anse-Bertrand sont acteurs de la Contre-révolution, dès 1792.

---

2. ANOM DPPC G1/497. Recensement général de la colonie pour la population et la culture pendant l'année 1790 (n° 51) (29 juillet 1790).

3. A. Lacour, *Histoire de la Guadeloupe*, Basse-Terre, 1857, tome 2, p. 106.

4. AN DXXV 125, dossier 992, Pièce 5. Tableau nominatif des personnes prévenues de délits contre-révolutionnaires, par leur présence ou agence, sous les ordres du gouverneur (le traître d'Arrot), à l'époque du mois de décembre 1792, dans les camps Saint-Jean, Picard et Darboussier, au siège de la ville Pointe-à-Pitre, et dans l'enlèvement et pillage de la gabarre la Bienvenue, à Saint-Christophe, sous les ordres de l'infâme Malvault, capitaine de la Calypso, chargé en chef de cette expédition avouée par l'assemblée coloniale rebelle, au mois d'octobre de la même année 1792, imprimé le 21 ventôse an 2 [11 mars 1794]. Document reproduit dans A. Lacour, op. cit., tome 2, p. 483.

TABLEAU – *Planteurs d'Anse-Bertrand, accusés de faits contre-révolutionnaires*<sup>5</sup>

Nom du contre révolutionnaire	Droits sur la sucrerie	Nom de la sucrerie
Grimaldi Beuil	Epoux de l'héritière	Admirat
Ruillier Beaufond, André	Propriétaire	Beaufond,
Boisnormand fils	Propriétaire ou héritier	Boisnormand
Ruillier Duclerc Pierre Clair	Propriétaire	Duclerc
Reuiller Beauport Duclerc fils,	Héritier	Duclerc
Ruillier Duclerc Etienne	Héritier	Duclerc
de Gaugy	Propriétaire	Gaugy
Paviot, fils de Guillaume	Héritier	Gaugy
Douillard Grandfonds	Propriétaire	Grandonds
Douillard Laberthaudière	Propriétaire	Laberthaudière
Labourgerie Pierre	Propriétaire	Labourgerie
Labourgerie, Arnoux	Héritier	Labourgerie
Labourgerie, Cadet	Héritier	Labourgerie
Butel Sainte-Ville	Propriétaire	Sainte-Ville Pré-sec
Desbonnes Marc	Héritier	Desbonnes Alexandre
Desbonnes Auguste	Héritier	Desbonnes Alexandre

Lorsque la République est proclamée, la plupart des planteurs d'Anse-Bertrand restent en Guadeloupe. Toutefois, six émigrent, selon un document daté du 11 mars 1794 :

Boisnormand fils, planteur, chevalier de la Calypso, émigré.  
 Laberthaudière Douillard, planteur, maire à écharpe blanche, émigré.  
 Douillard Berthaudière, planteur, émigré.  
 Paviot<sup>6</sup>, fils de Guillaume, planteur, chevalier de la Calypso, émigré.  
 André [Ruillier] Beaufond, planteur, chevalier de la Calypso, émigré.  
 Butel Sainte-Ville, planteur, émigré<sup>7</sup>.

Ceux qui émigrent sont les plus impliqués dans la Contre-révolution, le maire royaliste, son frère, trois « chevaliers de la Calypso » et Butel Sainte-Ville, le plus riche propriétaire d'Anse-Bertrand. De Curt, planteur émigré et ancien député de la Guadeloupe à la Constituante, est rejoint à Londres, en janvier 1793, par deux représentants envoyés directement de la colonie, Dubuc et Clairfontaine. Ils demandent à ce que la Guadeloupe soit placée sous protectorat britannique. Lorsque la France lui déclare la guerre, le 1<sup>er</sup> février 1793, le Royaume-Uni accepte la proposition

5. A. Lacour, op. cit., tome 2, p. 483.

6. Sa mère est Perrine Andreze Douillard la Bertaudière.

7. A. Lacour, op. cit., tome 2, p. 483.

des planteurs émigrés. La Guadeloupe est alors cédée à la couronne anglaise à condition qu'il y ait rétrocession aux Bourbons, sitôt ceux-ci restaurés, après paiement des frais d'occupation<sup>8</sup>. Forts de ce traité, de Curt, Dubuc et Clairfontaine exhortent les planteurs restés dans les îles à se soulever et à faciliter les opérations militaires britanniques futures.

Ces émigrés alliés aux Britanniques semblent faire planer une menace. En effet, le 19 mai 1793, le mulâtre Brinvillier, nouveau citoyen déclare qu'il s'est organisé un camp de royalistes dans les hauteurs d'Anse-Bertrand. Le renseignement est faux et la municipalité d'Anse-Bertrand le poursuit<sup>9</sup>. Ceux qui restent vivent dans une certaine inquiétude. Le 4 août 1793, dans une autre commune de la Grande-Terre à Sainte-Anne, lors d'une assemblée de citoyens un participant déclare : « Le quartier est couvert de deuil et de tristesse, aucun citoyen ne se croit en sûreté, les habitants sont errants et fugitifs. Les bois sont leur asile ; les femmes même et les enfants se croient forcés de quitter leurs foyers pour chercher au milieu des cannes et des halliers, une retraite dangereuse<sup>10</sup> ».

Le 21 mars 1794, les républicains de la Martinique capitulent devant les Britanniques, soutenus par les planteurs royalistes. Cette coalition s'attaque ensuite à la Guadeloupe. Selon un témoignage, après la prise de Fleur d'Épée (au Gosier) et l'entrée des Britanniques dans Pointe-à-Pitre, « les esclaves des habitations descendirent à la ville et pillèrent sur la route tous les effets que les Patriotes sauvèrent, ces nègres y étaient fortement excités par les aristocrates et les émigrés<sup>11</sup> ». Antoine Brochet, évacuant le poste de l'Îlet à Cochon, après la prise de Fleur d'Épée, est arrêté à Petit-Bourg par des planteurs royalistes aidé d'Ouragan, affranchi par le capucin Zacharie, curé de Pointe-à-Pitre<sup>12</sup>. Le 14 avril, les troupes britanniques accostent à Petit-Bourg où la population les reçoit avec une grande démonstration de joie. Deux jours plus tard, elles sont à nouveau bien accueillies à Trois-Rivières où le Prince Edouard et plusieurs officiers dînent sur l'habitation de monsieur Bellisle<sup>13</sup>. Les planteurs de Trois-Rivières fournissent aux Britanniques et aux émigrés, esclaves, bœufs et provisions<sup>14</sup>.

Les Britanniques bénéficient du soutien de planteurs royalistes de retour d'émigration, mais aussi de la complicité de certains officiers des troupes républicaines. Le 18 avril au soir, 60 à 80 contre-révolutionnaires, majoritairement des grands planteurs, enfermés au Fort Saint-Charles à Basse-Terre, se libèrent et s'arment avec la complicité de

---

8. D. Geggus, *Slavery, war and revolution : the British occupation of Saint-Domingue, 1793-1798*, Clarendon Press, 1982, p. 83.

9. AN DXXV 121, dossier 959, pièce 7. Extrait du registre des délibérations de Saint-Bertrand, le 19 mai 1793.

10. AN DXXV 127, dossier 1002, pièce 69. Extrait du registre des délibérations de Sainte-Anne, le 4 août 1793.

11. AN DXXV 125, dossier 989, pièce 10. Lettre de Dormoy de Philadelphie, le 19 messidor an II [7 juillet 1794].

12. AN DXXV 123, dossier 976, pièce 3, p. 89. Témoignage d'Antoine Brochet.

13. C. Willyams, *An Account of the Campaign in the West Indies in the Year 1794*, Basse-Terre, Société d'histoire de la Guadeloupe, 1990 (1<sup>ère</sup> édition en 1796), p. 93-94.

14. AN DXXV 123, dossier 976, pièce 3, p. 83. Témoignage d'Etienne Souls.

Ducomet cadet, citoyen modéré blanc, commandant du Fort<sup>15</sup>. Son frère, Ducomet aîné est accusé d'avoir fait enclouer les pièces d'artillerie trois jours avant l'arrivée des Britanniques<sup>16</sup>. La faible motivation de Ducomet aîné pour combattre en faveur d'une République qui vient juste d'abolir l'esclavage s'explique par le fait qu'il a investi 42 000 £ dans l'achat de 21 esclaves, 3 mois auparavant<sup>17</sup>.

Il est certain que les nouvelles de l'abolition de l'esclavage du 29 août 1793 du Nord de Saint-Domingue et du 4 février 1794 par la Convention sont déjà connues en Guadeloupe, en avril 1794, car il faut parfois à peine un mois pour que les informations traversent l'Atlantique. Les Britanniques et les émigrés n'ont sans doute pas manqué d'informer les propriétaires d'esclaves du décret émancipateur. Cependant, ce dernier n'a pas suscité de soubresauts parmi les esclaves qui ont certainement considéré la nouvelle comme une rumeur supplémentaire. Les républicains propriétaires d'esclaves, vraisemblablement informés de l'abolition de l'esclavage du 4 février 1794, ont été peu ardents au combat. Le 20 avril 1794, la capitulation est signée entre Collot et le général anglais Grey.

L'attitude des grands planteurs en 1794, rappelle celle de ceux de 1759 qui ont capitulé devant un médiocre corps expéditionnaire britannique, moyennant une convention extrêmement avantageuse pour « l'intérêt colon ». Cette dernière inscrit le respect des propriétés, la conservation des lois, l'interdiction à toute personne extérieure à la colonie d'acquérir un bien-fonds jusqu'à la paix, exemptions du service des armes, du logement des soldats, des corvées de fortifications et engagement à assurer le débouché des denrées coloniales et jouissance de tous les privilèges accordés aux sujets britanniques<sup>18</sup>. En 1794, plus qu'en 1759, les planteurs ont intérêt de se ranger du côté britannique pour conserver l'esclavage et pour pouvoir écouler leurs denrées coloniales.

## II. DES PLANTEURS AUX CÔTÉS DES BRITANNIQUES CONTRE LA RÉPUBLIQUE

Les Anglais maîtres de la colonie, les émigrés, les planteurs, les anciens prisonniers des montagnards apparurent tout-puissants. Les rôles étaient changés. Les proscripteurs furent proscrits, les opprimés devinrent des oppresseurs. [...] Des patrouilles dans lesquelles on avait mêlé des nègres, sillonnaient les communes pour procéder aux arrestations. [...] Lorsque la patrouille s'abattait sur une habitation appartenant à un patriote, la traitant en terre conquise, on égorgeait les plus belles pièces des troupeaux pour servir aux repas de la troupe. [...] Les patriotes arrêtés, l'administration s'occupait peu de leurs habitations, lesquelles, restant abandonnées, étaient

---

15. AN DXXY 125, dossier 992, pièce 18. Lettre de Moïse Cayol, capitaine d'une compagnie de gardes nationales, en rade de Brest, le 13 juin 1794.

AN DXXY 125, dossier 990, pièce 21. Journal du siège par Bouis et Campan aides de camp de Collot, de Rochefort, le 2<sup>e</sup> jour complémentaire an II [18 septembre 1794].

16. AN DXXV 125, dossier 993, pièce 10. Témoignage de François Ducaud, affranchi.

17. ADG NOTARIAT Sérane. Minute n°15, vente d'esclave du citoyen Vobuisan au citoyen Ducomet aîné, le 15 janvier 1794.

18. C. Frostin, Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, PUR, 2008 (1<sup>ère</sup> édition en 1975), p. 176.

dévastées, pillées par les nègres. [...] Les autorités anglaises, intervenant à leur tour, confisquaient à leur profit toutes les denrées coloniales ayant une teinte de patriotisme, soit qu'elles fussent encore sur les habitations, soit qu'elles fussent déjà rendues dans les magasins des commissionnaires<sup>19</sup>.

Ce récit de l'historien Auguste Lacour, qui a connu des contemporains des événements montre la très grande haine qui existe entre maîtres républicains et maîtres aristocrates. Certains esclaves continuent à être utilisés comme bras armée des aristocrates. Cependant, l'esclavage a été aboli par un décret de la Convention, le 4 février 1794. Une expédition militaire dirigée par le commissaire civil Victor Hugues est chargée d'appliquer le décret aux Iles du Vent (Guadeloupe, Martinique, Sainte-Lucie), alors occupée par les Britanniques. Le 7 juin 1794, Victor Hugues proclame l'abolition de l'esclavage en Guadeloupe. Il fait d'abord la reconquête de la Grande-Terre. Thoulouyre Mahé, un républicain modéré hostile à Victor Hugues, décrit l'impact de la proclamation de l'abolition de l'esclavage sur les maîtres.

Les Noirs des ateliers voisins s'étant débandés et courant en foule d'habitation en habitation portant la licence avec des cris et des menaces contre les ci-devant maîtres. L'alarme saisit tout le monde. Quelques hommes du parti royaliste, prenant la fuite et voulant sans doute faire fuir aussi hors de l'île tous les habitants blancs, portaient l'effroi partout<sup>20</sup>.

Selon ce témoignage d'un républicain modéré Thoulouyre Mahé, la peur d'être massacré par les esclaves entraîne la fuite de la plupart des maîtres réputés blancs. Le 17 juin 1794, Victor Hugues estime que les patriotes de l'île sont très modérés et qu'il a formé une commission militaire pour juger les aristocrates pris les armes à la main, plusieurs d'entre eux ont été guillotines<sup>21</sup>. De juin à décembre 1794, il parvient à faire la reconquête de la Guadeloupe, en incorporant au moins 2 000 anciens esclaves dans l'armée.

Selon le témoignage d'un royaliste, un millier d'entre eux combattent aux côtés des Britanniques, 300 à Fleur d'Épée, 500 à Pointe-à-Pitre et 200 à 300 en Basse-Terre<sup>22</sup>. La victoire de Victor Hugues s'accompagne de pertes parmi les planteurs royalistes. Il y a d'abord ceux qui meurent lors des combats aux côtés des britanniques. Dans les opérations du 28 septembre au 7 octobre 1794, les républicains font 2 254 prisonniers, dont 1 309 soldats et 80 officiers anglais, ainsi que 539 contre-révolutionnaires blancs ou libres de couleur dont 36 femmes et 336 esclaves<sup>23</sup>.

---

19. A. Lacour, op. cit., tome 2, p. 269-270.

20. ANOM COL C7A 47 f°166. « Précis historiques des événements qui ont eu lieu à la Guadeloupe relativement à la Révolution » (depuis 1789), de Port-de-la-Liberté [Pointe-à-Pitre], 12 pluviôse an IV [1<sup>er</sup> février 1796].

21. ANOM COL C7A 47. Lettre de Victor Hugues au Comité de Salut Public le 29 prairial an II [17 juin 1794].

22. Lettre de Boyer l'Étang, ambassadeur de la Guadeloupe auprès des autorités anglaises, expédiée de Roseau le 3 novembre 1794 (publiée dans M. Chatillon, « Trahison des royalistes guadeloupéens par les Anglais », *Bulletin de la société d'Histoire de la Guadeloupe*, 4<sup>ème</sup> trimestre 1995, n°106, p. 100-117.

23. ANOM C7 A 84, pièce 80. Etat des vivres, munitions, de guerre et autres effets pris sur l'ennemi aux camps de Berville, Saint-Jean, Belcour et Savon. Document signé par Victor Hugues, le 26 brumaire an III (16 novembre 1794).

Parmi les troupes anglo-royalistes, il y a des pionniers<sup>24</sup> noirs, des domestiques armés et des marins noirs. Les royalistes appartiennent à des familles de gros habitants sucriers, mais sont aussi, pour un tiers d'entre eux des libres de couleur<sup>25</sup>.

Le 7 octobre, les Anglais du camp de Berville (Baie-Mahault) capitulent avec la possibilité de retourner dans leur pays et livrent aux républicains les royalistes qui ont combattu à leurs côtés<sup>26</sup>. Des royalistes du camp de Berville, seulement 25 sont autorisés à partir sur une chaloupe couverte. Parmi eux se trouvent, Monsieur Boisaubin, un important planteur de Port-Louis, et son esclave Saint-Amand. L'un comme l'autre seront propriétaire à Anse-Bertrand, après la Révolution. Lacour explique que ce dernier pourtant repoussé à l'embarquement, parvient à la nage jusqu'à la chaloupe et se hisse à bord. Pendant toute l'émigration, Saint-Amand ne quitte pas son maître, et revient avec lui à la Guadeloupe, lors de la rentrée des émigrés<sup>27</sup>. Finalement, ce sont 29 royalistes qui sauvent leur vie grâce à la chaloupe couverte. Un autre rescapé de ce navire, François Moïse Boyer de l'Étang, est un grand planteur de Baie-Mahault, maire de cette commune en 1793, dont le père était membre de l'assemblée coloniale en 1788<sup>28</sup>. Il est fort probable qu'à l'instar de Boisaubin et Boyer de l'Étang, manufacturiers du sucre, que ceux qui ont eu la vie sauve sont les plus importants planteurs qui combattaient aux côtés des royalistes. En effet, Thoulouyre Mahé assure que sur la chaloupe couverte se trouvaient tous les chefs royalistes alors que parmi les prisonniers exécutés, beaucoup de patriotes étaient mêlés aux royalistes. Selon lui, tous les prisonniers blancs ou gens de couleur ont été, sans exception, guillotins ou fusillés<sup>29</sup>. Des patriotes qui ont fui par peur sont condamnés, selon Thoulouyre Mahé. Il accuse Gauguery, L'un des meneurs des sans-culottes de 1793, de pousser les noirs d'Anse-Bertrand à dénoncer leur maître pour les guillotiner<sup>30</sup>.

Au 16 novembre 1794, Victor Hugues dresse un bilan de 140 royalistes guillotins et 363 fusillés<sup>31</sup>. Si certains membres des familles de maîtres sont morts, il s'agit plutôt de jeunes hommes ayant combattu aux côtés

---

24. Soldats employés aux travaux de terrassement.

25. ANOM COL F3 237. Lettre de Villegegu, chef principal des bureaux civils de la marine au Comité du salut public, le 24 frimaire an III [14 décembre 1794].

ANOM. COL F3 234. Relation de la prise de la Guadeloupe par les Anglois au mois d'avril 1794 et de sa reprise par les Républicains françois à la fin de la même année. Cette source précise que 240 Blancs et 120 libres de couleur combattent aux côtés des Britanniques.

Boyer de l'Étang avance les mêmes chiffres dans sa lettre du 2 novembre 1794, retranscrite dans M. Chatillon, « Trahison des royalistes guadeloupéens par les Anglais », *GHC*, n°77, décembre 1995, p. 1491.

26. ANOM COL F3 237. Précis des événements qui se sont passés à la Guadeloupe.

27. A. Lacour, *op. cit.* tome 2, p.336.

28. M. Chatillon, *op. cit.*, p. 1494.

29. ANOM COL C7A 47 f°166. « Précis historiques des événements qui ont eu lieu à la Guadeloupe relativement à la Révolution » (depuis 1789), de Port-de-la-Liberté [Pointe-à-Pitre], 12 pluviôse an IV [1<sup>er</sup> février 1796].

30. ANOM COL C7A 47 f°166. « Précis historiques des événements qui ont eu lieu à la Guadeloupe relativement à la Révolution » (depuis 1789), de Port-de-la-Liberté [Pointe-à-Pitre], 12 pluviôse an IV [1<sup>er</sup> février 1796].

31. ANOM COL C7 A 84, pièce 80. Etat des vivres, munitions, de guerre et autres effets pris sur l'ennemi aux camps de Berville, Saint-Jean, Belcour et Savon. Document signé par Victor Hugues, le 26 brumaire an III [16 novembre 1794].

des Britanniques, dont certains sont les enfants naturels métissés des grands propriétaires. Victor Hugues accuse les libres de couleur de composer « la majeure partie des forces anglaises » et d'avoir « abandonné les postes importants dans les moments les plus critiques pour s'incorporer dans l'armée ennemie<sup>32</sup> ». Si les royalistes capturés sont exécutés, la plupart des maîtres royalistes s'enfuient. Dans chaque bourg des quartiers de la Guadeloupe, il y a une plusieurs entreprises de pirogue qui servent à transporter les barriques de sucre des plantations aux ports d'exportation que sont Pointe-à-Pitre et Basse-Terre. Ainsi, Etienne Ruillier Duclerc (1763-1820), membre d'une famille de manufacturiers du sucre d'Anse-Bertrand est propriétaire de deux magasins au bourg d'Anse-Bertrand, de deux pirogues et de 9 esclaves marins, en 1804<sup>33</sup>. Les possibilités de fuite sont nombreuses. Lacour qui peut s'appuyer sur le témoignage de contemporains ayant vécu les événements les relate de la manière suivante :

On annonçait que Victor Hugues arrivait à marches forcées avec son armée victorieuse, et qu'il avait fait connaître son intention d'envoyer à la guillotine tous, ceux qui ne s'étaient pas montrés franchement républicains. Chacun ne songea qu'à une prompte fuite. Chaque famille se mit à réunir ce qu'elle avait de plus précieux pour courir s'embarquer. [...] on ne voyait dans les rues que des femmes, portant dans leurs bras ceux de leurs enfants qui ne pouvaient les suivre en marchant, et des hommes ayant sur la tête des paquets de ce qu'ils avaient pu rassembler à la hâte : tous fuyaient devant l'armée républicaine, que l'on croyait proche, comme on fuit devant un fléau immédiatement menaçant<sup>34</sup>.

### III. L'ÉMIGRATION DANS LES COLONIES BRITANNIQUES

A l'instar de Lacour, selon Thoulouyre Mahé, beaucoup de blancs ont émigré à cause de « l'appréhension des scènes d'horreurs que faisait craindre la licence effrénée qui eût lieu parmi les noirs lors de la publication de la liberté générale ». D'après l'auteur « le tableau effrayant de ce qui s'est passé à Saint-Domingue » a entraîné la fuite de nombreux réputés blancs de la Guadeloupe<sup>35</sup>. Des listes comportant des dizaines de noms dans chacun des 26 cantons du département révèlent l'ampleur des départs<sup>36</sup>. La Guadeloupe compte plusieurs milliers de blancs en moins que ce soit par mort, déportation, émigration ou absence. Nous avons relevé

---

32. ANOM COL C7 A 47, fol. 5-6. Lettre des commissaires délégués écrite peu après l'arrivée de Lebas. s. d. Ce dernier arrive en Guadeloupe, le 6 janvier 1795.

33. ANOM DPPC NOT. GUA, Pénicaud. Acte de société pour le commerce et transport de denrées entre Jacques Pierre Ruillier fils, domicilié à Anse-Bertrand et Etienne Ruillier Duclerc fils, négociant, à Pointe-à-Pitre, 20 germinal an 12 [10 avril 1804].

34. A. Lacour, *op. cit.*, tome 2, p. 338-339.

35. ANOM COL C7 A 49, fol. 138-143. Coup d'œil sur la Guadeloupe » en l'an V [1797] de Thoulouyre Mahé.

36. ANOM DPPC G1 497. Liste des émigrés de la Guadeloupe en l'an IV [1795-1796].

ANOM DPPC G1 513. Liste des réfugiés et des émigrés de la Guadeloupe.

Ministère des affaires étrangères Centre des archives diplomatiques de La Courneuve, Guadeloupe Correspondance volume 2. Liste des déportés de la Guadeloupe.



environ 3 000 émigrés<sup>37</sup>. La population recensée comme blanche passe de 13 969 en 1790 à 8 904 en 1795. Nous avons relevé l'ensemble des émigrés d'Anse-Bertrand d'après deux listes. Sur la première figurent 135 émigrés<sup>38</sup>, 136 sur la seconde<sup>39</sup>. En 1790, le dénombrement de la population d'Anse-Bertrand fait état de 345 blancs. En 1795, il n'en reste plus que 228 dans la commune. C'est environ un tiers des réputés blancs qui sont partis

Selon Lacour, des émigrés se « firent accompagner par une partie de leurs esclaves, d'autres par leur atelier tout entier. C'est un fait digne d'attention : ces esclaves, pour ne pas abandonner leurs maîtres, consentaient à aller continuer leur servitude dans les colonies voisines, tandis qu'il ne tenait guère qu'à eux de rester libres à la Guadeloupe<sup>40</sup> ». Le caractère volontaire de ces départs est confirmé par des témoignages royalistes.

Chacun a cherché son salut et celui de sa famille dans la fuite la plus prompte : en moins de huit jours toute la Guadeloupe a été évacuée avec la plus grande partie des nègres qui, jusques au bout, sont restés fidèles à leurs maîtres<sup>41</sup>.

L'attendrissement dont devaient être pénétrés tous les sensibles colons par les nombreuses preuves d'attachement, par celles des vertus et de la fidélité qu'ils reçoivent de leurs nègres.

Le rivage étendu de la Basse-Terre fourmillait jour et nuit de ces êtres estimables qui attendaient, qui sollicitaient leur embarquement ; quelques-uns de ceux qui ne voyaient pas leurs maîtres, qui ne savaient ce qu'ils étaient devenus, suppliaient ceux de leurs amis qu'ils rencontraient de les prendre à leur service, de se charger de leur passage et de se rembourser de cette dépense par la vente aux îles anglaises de celui que le sort aurait désigné : ils préféreraient tout, ils se soumettaient aux plus dures extrémités plutôt que d'habiter avec les monstres qui font d'un pays heureux et tranquille un séjour de carnage et d'horreur, sous prétexte de leur conquérir une liberté qu'ils abhorrent, obtenue par des moyens aussi contraires aux principes de justice et d'honnêteté qui leur sont naturels. Une très grande quantité de ces nègres honnêtes ont été embarqués<sup>42</sup>.

Quel tableau que celui de la longue plage de la ville de Basse-Terre couverte de nègres demandant à suivre leurs maîtres conjurant un de ses parents, un de ses amis lorsqu'ils ne l'avaient pas trouvé lui-même de se charger d'eux sous la promesse de travailler là où il serait conduit pour rembourser les frais de leur passage ou de consentir à tirer au sort à leur arrivée pour être vendus jusqu'à ce que le montant des frais fut payé. Quel spectacle plus propre à détrompé ces hommes qui ne voient dans les maîtres que des tyrans et des bourreaux<sup>43</sup>.

---

37. ANOM DPPC G1/497. Liste des émigrés de la Guadeloupe (n° 61) (brumaire an IV/novembre 1795).

Mes remerciements à Bernadette et Philippe Rossignol qui m'ont généreusement transmis leur liste d'émigrés que nous avons mis en base de données.

38. ANOM DPPC G1 513. Etat des personnes absentes de la commune de l'Anse-Bertrand, 17 brumaire an IV [8 novembre 1795].

39. ANOM DPPC G1 513. Liste des émigrés de la commune d'Anse-Bertrand au 26 thermidor an IV [13 août 1796].

40. A. Lacour, *op. cit.*, tome 2, p. 338-339.

41. M. Chatillon, *op. cit.*, p. 1493.

42. *Ibid.*, p. 1486. Lettre tirée des papiers de Curt, écrite par Boyer de l'Etang, de Roseau à la Dominique, le 3 novembre 1794.

43. ANOM COL F3 234. Relation de la prise de la Guadeloupe par les Anglois au mois d'avril 1794 et de sa reprise par les Républicains françois à la fin de la même année.

Ces départs d’esclaves avec leur maître interrogent sur la relation entre le maître et le dominé. Les esclaves qui partent sont des domestiques. Certains d’entre eux sont des femmes concubines de leurs maîtres. Peut-être ces domestiques, habitués à servir leur maître et placés au-dessus des cultivateurs dans la hiérarchie servile craignent-ils d’éventuelles représailles de ces derniers ? Des esclaves sont peut-être forcés à partir avec leurs propriétaires ? Cette deuxième hypothèse semble avoir été rare. Elle n’est pas documentée, contrairement aux départs volontaires des esclaves avec leurs propriétaires. Le cas de Saint-Amand, esclave de M. Boisaubin a été évoqué plus haut. Les rapports sociaux et affectifs entre esclaves et maîtres transcendent les barrières des classes juridiques. Les administrateurs républicains chiffrent le nombre d’esclaves partis avec leur maître en émigration.

TABLEAU – Nombre d’esclaves émigrés en Guadeloupe en 1796-1797<sup>44</sup>

Commune	Esclaves émigrés en 1796-1797	Esclaves en 1790	Proportion d’esclaves émigrés
Anse Bertrand	183	2 852	6,4%
Grande-Terre	1 814	42 718	4,2%
Basse-Terre	5 966	36 549	16,3%
<b>Archipel</b>	<b>7 905</b>	<b>88 758</b>	<b>8,9%</b>

Selon les autorités républicaines, 7 905 esclaves sont partis avec leurs maîtres. Ce nombre est considérable. Il représente près de 9% du total des esclaves. Il correspond à peu près à la proportion d’esclaves qualifiés sur les plantations. Nous estimons à environ 3 000, le nombre d’émigrés, Chaque émigré part en moyenne avec deux esclaves. A Anse-Bertrand, la proportion est de 1,5 esclave par émigré. Ceci est une moyenne et traduit des disparités. Madame Gaugy « a emporté et emmené avec elle [...] des esclaves<sup>45</sup> », selon un acte notarié.

Nous avons étudié l’émigration à Anse-Bertrand. Un acte notarié de cette commune, nous indique qu’en « juin 1794 époque de la reprise de la Guadeloupe sur les Anglais de la sortie de l’île de la grande majorité des colons<sup>46</sup> ». Selon le recensement de 1796, nous observons que 24 des 25 propriétaires de sucreries ont émigré, soit 96% Le seul manufacturier du sucre qui ne soit pas inscrit sur la liste des émigrés est Pierre Nicolas Desbonne Vannier qui est parti en France, en 1790, avant la Contre-révolution et l’occupation britannique et qui est revenu en 1796<sup>47</sup>. Si la

44. ANOM COL C7A 49, f° 176. Etat comparatif de la production des habitations des émigrés en 1789 et l’an V

45. ANOM DPPC NOT. GUA Pénicaud. Acte du 7 thermidor an 12 [26 juillet 1804]. Transaction Perrine Andreze Douillard la Bertaudière veuve en 1<sup>e</sup> noces de Guillaume Paviot et en 2<sup>e</sup> de Henry Gaugy

46. ANOM DPPC NOT. GUA Lasalanière. Liquidation et partage de la société Papin frères et sœurs, 13 et 14 mars 1806.

47. ANOM DPPC NOT. GUA Lasalinière. Acte du 24 février 1806, liquidation de la succession de Veuve Vannier Desbonnes des droits de son fils et de sa première épouse et de leur petit fils

quasi-totalité des manufacturiers du sucre ont émigrés, la plupart des producteurs de coton ou de vivres sont restés. Seulement 3 des 46 propriétaires de ce type d'habitation émigrent, soit moins de 9%. La femme Desbonne Vannier qui est mentionnée sur la première liste, ne l'est plus dans la seconde. Cela signifie que Pierre Nicolas Desbonne Vannier a prouvé qu'il était parti d'Anse-Bertrand pour la France, avant la Contre-révolution. A ce titre, il a pu récupérer l'habitation appartenant à sa mère. Nous avons rassemblé dans l'annexe 2 l'ensemble des émigrés d'Anse-Bertrand.

A l'exception de deux propriétaires (Admirat et Drouault), tous les émigrés manufacturiers du sucre appartiennent ou sont apparentés aux familles Ruillier, Douillard, Courdemanche de Boissnormand et Desbonne. Chaque grand propriétaire part avec sa femme, ses enfants, éventuellement ses petits-enfants. Ils sont accompagnés d'esclaves, mais aussi parfois de leur économe. Les propriétaires des principales cotonneries partent également, ils sont d'ailleurs apparentés aux familles de manufacturiers du sucre. A Anse-Bertrand, dans les plantations, dont les propriétaires émigrent la moyenne du nombre d'anciens esclaves possédés est de 132, contre 8,5 pour les planteurs qui restent, selon le recensement de 1796. Quelques résidents du bourg sont partis en émigration : quatre artisans, trois religieux, un négociant et un marin. Il y a quelques libres de couleur parmi eux comme Benjamin Douillard, fils naturel d'Etienne Douillard Mahaudière (1753-1829), Bazil et Fortunat. La mulâtresse Ursulle Gautonne qui a eu des enfants avec un blanc<sup>48</sup>, part également avec sa famille. Au sein d'une famille, quelques femmes et des enfants restent alors que les hommes émigrent. Ainsi, la veuve d'Etienne Douillard Mahaudière (1727-1784) reste sur l'habitation de son défunt mari, alors que son fils aîné Etienne Douillard Mahaudière (1753-1829) émigre avec son enfant naturel mulâtre, Benjamin. Alors que ses autres parents Servais et Julien Hyance émigrent, François Hyance demeure sur l'habitation confisquée. Alors que ses oncles Louis Paul et Jacques Louis de Maisonneuve émigrent, leur neveu, un enfant orphelin Philibert Gillet de Maisonneuve, demeure sur l'habitation de son défunt père. Marie Françoise Ruillier veuve d'Antoine Nicolas Fletcher reste sur sa cotonnerie, alors que quatre de ses enfants (Anselme, Saint-Marc, Adélaïde, Marie Louise épouse de Marc Desbonne) partent en émigration. Les petits habitants vivriers et cotonniers restent sur leurs plantations. Le clivage social entre ceux qui émigrent et ceux qui demeurent en Guadeloupe est important. La plupart de ceux qui restent appartiennent à un réseau d'habitants unis par des liens matrimoniaux autour des familles Caniquit et Chauvel qui sont des lignages qualifiés de blancs dans les recensements révolutionnaires, mais dont une de leur ancêtre est noire.

Les émigrés s'enfuient à bord de leurs propres embarcations ou sur des navires britanniques. Ils se réfugient dans les colonies appartenant à ces derniers. Les colonies les plus proches sont la Dominique, Antigua, Montserrat. Selon un royaliste, Roseau est peuplé d'émigrés de

---

48. ANOM 1DPPC562. Registre paroissial de Petit-Canal, acte de mariage du 10 août 1790. Ursulle Gautonne, qualifiée de mulâtresse a une fille qualifiée de métisse ce qui induit que le père est blanc.

la Guadeloupe<sup>49</sup>. La Martinique occupée par les Britanniques constitue un autre refuge pour les émigrés. Certains se dirigent vers l'île suédoise de Saint-Barthélemy.

Certaines familles d'émigrés d'Anse-Bertrand se réfugient à Antigua, île qui est visible depuis la commune d'Anse-Bertrand. Par le Veuve Louis Desbonne Vannier présente à Antigua en 1802<sup>50</sup>. La famille de son mari est liée à cette colonie britannique car Philippe Alexandre Desbonne (né en 1760) est l'époux de Marie Françoise Hélène Fletcher, fille de Jean Baptiste Fletcher, un « creol d'Antigues<sup>51</sup> ». Un contrat de mariage passé à Antigua, en 1798, nous révèle que la dame Perine Robertine Constance Charropin qui appartient à une famille de planteurs de Port-Louis s'y est réfugiée en 1794, que le notaire de Port-Louis, Maître Gédouin a enregistré le contrat de mariage « qui se trouvait en la dite isle, seul officier public français qui fut en état de le faire ». Le mariage est célébré dans une église catholique, en présence « de sept de leurs parents ou amis<sup>52</sup> ». Des groupes d'émigrés se rassemblent dans les îles britanniques ou contrôlés par ces derniers. La Martinique accueille de nombreux émigrés d'Anse-Bertrand. Ainsi, Jacques Charles Ruillier et son épouse Félicité Roujol, leurs enfants et petits-enfants, les frères et sœurs, neveux et nièces, de nombreux alliés, sont retrouvés, en majorité, au Fort Saint Pierre de la Martinique entre 1794 et 1802. Jacques Charles y perd son épouse en 1800, son frère Pierre Clair y perd sa seconde épouse Anne Marthe Titéca-Beauport en 1796<sup>53</sup>. Jacques Antoine François Bonnier de Saint-Côme, planteur qui avait vendu sa manufacture à sucre, émigre en Martinique et se remarie à Antoinette Eugénie Roujol<sup>54</sup>. De nombreuses familles d'émigrés se sont réfugiées en Martinique comme le confirme l'acte de baptême d'Anne Calixte Clérinette fille de Vincent Guillaume Courdemanche Boismormand et Anne Marie Ruillier Duclerc qui s'effectue « au Vauclin par l'abbé de Bouillet curé et réfugié dans le dite île Martinique avec les familles françaises de la Guadeloupe lors des troubles qui ont agité cette dernière colonie<sup>55</sup> ». L'analyse des registres paroissiaux de la Martinique nous permet de retrouver certains émigrés. Nous avons synthétisé nos résultats dans l'annexe 3.

Nous avons peu d'informations sur la vie de ces émigrés, il faudrait dépouiller les archives notariées de la Martinique pendant la période révolutionnaire pour en savoir davantage. Un acte notarié concernant Perrine Andreze Douillard la Bertaudière, épouse successive de Guillaume Paviot (1748-1774) puis d'Henry Gaugy, tous deux planteurs à Anse-Bertrand nous renseigne sur ses moyens de subsistance en Martinique : « Lors de l'émigration, Madame Gaugy a emporté et emmené avec elle des objets [...] tels que de l'argenterie qu'elle a vendu et des esclaves

---

49. M. Chatillon, *op. cit.*, p. 1494.

50. ANOM DPPC NOT. GUA Lasalinière. acte de dépôt du 12 septembre 1808

51. ANOM DPPC Registre paroissial d'Anse-Bertrand. Acte du 25 février 1748.

52. ANOM DPPC NOT GUA Lasalinière. Acte du 7 décembre 1807 de dépôt de contrat de mariage du sieur Dumoulin dit Miller avec dame Perine Robertine Constance Charropin, passé le 28 août 1798.

53. H. Voillaume, *La famille Ruillieret ses alliés*, GHC, 2007.

54. Bernadette et Philippe Rossignol, « La Guadeloupe à l'ordre du jour de la Convention Personnes citées dans l'acte (GHC 43, page 682) », dans *GHC*, n°44, décembre 1992, p. 702.

55. H. Voillaume, *op. cit.*, p. 94.

qu'elle a loué<sup>56</sup> ». La location des esclaves a constitué un moyen de subsistance pour ces émigrés. En raison du nombre important d'esclaves partis avec leurs maîtres, ces locations ont pu représenter un apport monétaire substantiel. Selon le même acte notarié, les époux Gaugy, « songèrent à réparer leurs malheurs par l'entreprise d'un commerce qui prospérait jusqu'au décès de Monsieur Gaugy arrivé en 1801 ». La veuve Gaugy fait procéder à l'inventaire en février 1801 par maître Lecamuel. Ce document fait état d'un actif de 108 037 £ en Martinique<sup>57</sup>. Cette reconversion dans le commerce s'avère fructueuse. Certains émigrés se marient à des familles illustres de la Martinique, à l'instar de Pierre Guillaume Ruillier Beauport (1773-1829) qui épouse, Fort-St-Pierre (Martinique) en 1797 Anne Calixte Tascher de la Pagerie la cousine germaine de Joséphine.

Les royalistes partent en émigration dans le cadre de leurs familles élargies principalement dans des îles sous contrôle britannique, mais aussi aux Etats-Unis. Ils ont des contacts avec la Martinique par des liens familiaux qui peuvent exister, mais aussi des relations commerciales avec les îles britanniques ou les Etats-Unis, dans le cadre de la contrebande que pratiquent les planteurs avec les capitaines de navires anglais ou américains.

Les manufacturiers du sucre ont pris le parti de la Contre-révolution en 1792 puis celui des Britanniques en 1794, car ils ont estimé que le rapport de force était en faveur de ces derniers. Ils ont sous-estimé la capacité des envoyés de la République à mobiliser pour leur cause les patriotes blancs et les libres de couleur à la fin de 1793 et les esclaves en 1794. La défaite britannique entraîne leur départ de la Guadeloupe. Le lien avec les Britanniques se poursuit, car les colonies de ces derniers deviennent la terre d'asile des émigrés de la Guadeloupe, en général et de ceux d'Anse-Bertrand en particulier. Les planteurs choisissent de se ranger aux côtés des Britanniques pour défendre leurs intérêts économiques de propriétaires d'esclaves, mais aussi car dans la période allant de janvier 1793 à avril 1794, ils ont subi des représailles de la part des Républicains et surtout des sans-culottes. La reconquête de l'île par Victor Hugues provoque une panique chez les grands propriétaires qui fuient pour la plupart. Ils émigrent majoritairement dans des îles à proximité de leurs plantations. Ceux qui se réfugient dans les îles de Montserrat ou d'Antigua aperçoivent les côtes d'Anse-Bertrand, de leur lieu d'asile. Les quelques esclaves qui les accompagnent leur permettent d'avoir un moyen de survie dans cet exil. Lorsque Napoléon Bonaparte autorise le retour des émigrés, tous les planteurs d'Anse-Bertrand ou leurs héritiers reviennent. Ils sont davantage intéressés par leurs plantations que par la cause royaliste. Certains manufacturiers du sucre reviennent avant le rétablissement de l'esclavage en Guadeloupe par Bonaparte, le 16 juillet 1802, proclamée par Ernouf, le 14 mai 1803. En 1804, au moment de la proclamation de l'Empire, tous ceux, nombreux qui ont survécu à leur exil sont rentrés.

---

56. ANOM DPPC NOT. GUA Pénicaud. Acte du 7 thermidor an 12 [26 juillet 1804]. Transaction Perrine Andreze Douillard la Bertaudière veuve en premières nocces de Guillaume Paviot et en secondes d'Henry de Gaugy.

57. ANOM DPPC NOT. GUA Pénicaud. Acte du 14 frimaire an 13 [5 décembre 1804]. Inventaire de la succession Gaugy.

ANNEXE 1 :

Tableau nominatif des personnes prévenues de délits contre-révolutionnaires, par leur présence ou agence, sous les ordres du gouverneur (le traître d'Arrot), à l'époque du mois de décembre 1792, dans les camps Saint-Jean, Picard et Darbousier, au siège de la ville Pointe-à-Pitre, et dans l'enlèvement et pillage de la gabarre la Bienvenue, à Saint-Christophe, sous les ordres de l'infâme Malvault, capitaine de la Calypso, chargé en chef de cette expédition avouée par l'assemblée coloniale rebelle, au mois d'octobre de la même année 1792, imprimé le 21 ventôse an 2 [11 mars 1794] (source : AN DXXXV 125, dossier 992, Pièce 5. Document reproduit dans A. Lacour, op. cit., tome 2, p. 483).

Commune d'Anse-Bertrand

Etienne Duclerc, planteur, chevalier de la Calypso.	teur, chevalier de la Calypso, émigré.
Boisnormand fils, planteur, chevalier de la Calypso, émigré.	Duclerc père, planteur.
Grimaldi Beuil, planteur.	Beauport Duclerc fils, planteur.
Val de Nuis, valet d'aristocrate.	Gueri, valet d'aristocrate.
De Gaugy, planteur, chevalier de la Calypso.	Marc Desbonnes, planteur.
Douillard Grandfonds, planteur.	Auguste Desbonnes, planteur.
Laberthaudière Douillard, planteur, maire à écharpe blanche, émigré.	Pierre Labougerie, planteur.
Douillard Berthaudière, planteur, émigré.	Arnonx Labougerie, planteur.
Grandfonds, planteur.	Cadet Labougerie, planteur.
Paviot, fils de Guillaume, plan-	Guerre, déserteur du noyau de la Guadeloupe, valet d'aristocrate, économiste chez Gaugy.
	André Beaufond, planteur, chevalier de la Calypso, émigré.
	Butel Sainte-Ville, planteur, émigré.

ANNEXE 2 :

Les émigrés d'Anse Bertrand au 17 brumaire an 4 [8 novembre 1795] (source : ANOM DPPC G1 513. Etat des personnes absentes de la commune de l'Anse-Bertrand)

Nom	Lien de parenté avec le précédent	Famille émigrée	Nombre d'esclaves	Dernière profession	Nature des biens
Ruillier Duclair Pierre Clair (1741-1811)	Arrière -Petit Fils de Pierre Ruillier né à Tours	Sa femme Beaufond et ses deux enfants	255	Habitant	Sucrierie
Ruillier Beaufond Pierre (1743-1794) Montserrat	Son frère	Son épouse Davignon Dupaty Jeanne, 3 enfants, leurs 2 épouses, un petit-fils et une autre personne	165	Habitant	Sucrierie
Douillard La Bertau- dière Louise Constance (1759-1831) Veuve Ruillier Perrée Sauveur	Veuve de son frère	Et sa fille	154	habitante	Sucrierie
Ruillier Jacques (1740-1800) émigré en Martinique	Frère de Ruillier Perrée	Sa Femme Roujol Félicité une fille et deux garçons dont Ruillier Jacques Pierre (1763-1850), sa femme Ruillier Duclerc Claire et 2 enfants	224	Habitant	Sucrierie
Ruillier René (1761-1821)	Fils du précédent	Sa femme Ruillier Duclerc Marie Gabrielle et 4 enfants	135	Habitant	Sucrierie
Papin Labazordière Etienne (1754-1841)	Epoux de la sœur du précédent	Sa femme Ruillier Anne Ursulle (1772-1821) et 2 petits enfants	103	Habitant	Sucrierie

Nom	Lien de parenté avec le précédent	Famille émigrée	Nombre d'esclaves	Dernière profession	Nature des biens
Serpin Antoine	Epoux de la sœur du précédent	Sa femme Papin Perrine Agnès (1751-), sa fille, 3 petits-enfants et deux personnes	98	Habitant	Sucrierie
Roudet Pamphile	Epoux de la belle-sœur du précédent	Sa femme Papin Marie Josèphe, 2 filles et une petite-fille	167	Habitant	Sucrierie
Ruillier Montessier Paul Charles (1753-1803)	cousin germain de Duclerc, Beaufond et Jacques	et un membre de la famille	99	Habitant	Sucrierie
Desbonne Alexandre (né en 1762)	Petit-fils de Pierre Ruillier né à Tours	Sa femme, 3 enfants, un conjoint de l'un d'eux et 4 autres membres de la famille	43	Habitant	Cotonnerie
Desbonne Beaufond Julie	Sa sœur	Ses 3 enfants			
Desbonne Marie Anne veuve de Jean-Pierre Guerry	Sœur du précédent		59	Habitante	Cotonnerie
Labourgerie Pierre (1727-1811)	Marié à Desbonne Julie	Sa femme, ses 7 enfants et l'épouse de l'un d'eux.	82	Habitant	Sucrierie
Budan Jacques Pierre	Cousin des Desbonne		143	Habitant	Sucrierie
Butel Sainte-Ville Charles Mathurin (1749-1823)	Fille mariée avec fils du précédent	Sa femme, Marie Françoise Marguerite Gédouin	182	Habitant	Sucrierie
Hyance	Apparenté au précédent	Et un de ses parents	52	Habitant	Cotonnerie



Nom	Lien de parenté avec le précédent	Famille émigrée	Nombre d'esclaves	Dernière profession	Nature des biens
Courdemanche Boismrmand Vincent (1731-1815)	Fils marié avec Anne Marie Ruillier Duclerc	Sa femme, 3 fils et la femme de l'un d'eux.	208	Habitant	Sucrierie
Martineau Antoinette Veuve Douillard Labertaudière (1751-1819)	Son mari, neveu du précédent	Ses 5 enfants	168	Habitante	Sucrierie
Douillard Labertaudière Marc	Beau-frère de la précédente	Son épouse et son fils	130	Habitant	Sucrierie
de Gaugy Antoine Henry	Beau-frère du précédent	Son épouse Douillard Perrine Andrese	150	Habitant	Sucrierie
Douillard Mahaudière Etienne (1753-1829)	Cousin de la femme du précédent	Et son fils naturel mulâtre	176	Habitant	Sucrierie
Maisonneuve Louis (1747-1818)		Sa fille et ses 4 enfants	33	Habitant	Sucrierie
Maisonneuve Franciette (décédée en 1822)	Nièce du précédent	Et un frère	121	Habitant	Sucrierie
Drouault Toussaint			64	Habitant	Sucrierie
Isnard Henriette veuve Admirat		Ses 3 enfants, 2 conjoints des enfants et 4 petits enfants	165	Habitant	Sucrierie
Delchemendy Pascal				Négociant	
Antoine Louis				Voilier	
Enselme				Marin	

Nom	Lien de parenté avec le précédent	Famille émigrée	Nombre d'esclaves	Dernière profession	Nature des biens
Gautonne		Et ses 5 enfants			
Bazil				charpentier	
Lucas				Charpentier	
Fortunal		Et sa femme Victoire		Cordonnier	
Pierre				Econome	
Brocard Pierre				Econome	
Desbonne Clermont				Econome	
Gereaud Augustin				Econome chez Gaugy	
Gereaud Eugénie					
Père Stanislas				Curé	
Desbonne Ursulle				Religieuse	
Marie				Religieuse	

ANNEXE 3 :

EMIGRÉS d'Anse-Bertrand et lieux d'émigration

Nom de l'émigré	Lieu d'émigration	
Desbonne Louis Veuve	Antigua	Présence attestée par acte notarié
Gédouin Mathurin	Antigua	Notaire du contrat de mariage
Papin Labazordière Etienne (1754-1841)	Etats-Unis	Naissance de sa fille à New Haven (Connecticut) vers 1799
Ruillier Anne Ursule (1772-1821)	Etats-Unis	Naissance de sa fille à New Haven (Connecticut) vers 1799
Bonnier de Saint-Côme Jacques Antoine François	Martinique	mariage
Courdemanche Boisnormand Vincent Guillaume	Martinique	Baptême de sa fille au Fort-Saint-Pierre 29/11/1797
De Gaugy Henry	Martinique	Décès en 1801
de Lafontaine Marie Françoise Angèle (1781-1830)	Martinique	Mariage au Fort-Saint-Pierre 27 10 1795
Labourgerie Pierre (1770-1823)	Martinique	Présent sur une liste d'émigré de retour de Martinique (ANOM DPPC G1 513)
Petit-Lebrun Jacques Philippe (né vers 1750 à Anse-Bertrand)	Martinique	Présent sur une liste d'émigré de retour de Martinique (ANOM DPPC G1 513)
Roujol Antoinette Eugénie	Martinique	Mariage au Fort-Saint-Pierre 11/1/1796
Roujol Félicité (1740-1800)	Martinique	Décès au Fort-Saint-Pierre 29/1/1800
Ruillier Beauport Pierre Guillaume (1773 -1829)	Martinique	Mariage au Fort-Saint-Pierre 6/2/1797
Ruillier Duclerc Anne Marie	Martinique	Baptême de sa fille au Fort-Saint-Pierre 29/11/1797
Ruillier Duclerc Etienne André (1763-1820)	Martinique	Mariage au Fort-Saint-Pierre 27/10/1795
Ruillier Duclerc Pierre Clair (1741-1811)	Martinique	Décès de son épouse au Fort-Saint-Pierre 8/7/1796
Ruillier Beaufond Pierre (1742-1794)	Montserrat	Décès en novembre 1794 <sup>58</sup>

58. ANOM DPPC NOT. GUA Pénicaut. Acte du 1<sup>er</sup> frimaire an 13 [22 novembre 1804]. Transaction entre Jean Baptiste Louis Ruillier Beaufond et Jacques Guillaume Thierce, ordinairement en France et actuellement au bourg de Port-Louis.